

République Française
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Guebwiller

Communauté de Communes de la Vallée Noble

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2005



En vertu des dispositions de l'article L.5211-39 du code général des collectivités locales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Le présent rapport retrace les activités 2005 de la communauté de communes de la Vallée Noble.

I. Rappel

La communauté de communes de la Vallée Noble, créée le 1^{er} janvier 1993, est constituée de quatre collectivités : Gundolsheim, Osenbach, Soultzmatt-Wintzfelden et Westhalten. Sa population est de 4.436 habitants, répartis comme suit (sources recensement Insee 1999, population sans double compte) :

- Gundolsheim 619 habitants
- Osenbach 848 habitants
- Soultzmatt-Wintzfelden 2.152 habitants
- Westhalten 817 habitants

Elle est administrée par un conseil composé des délégués des quatre communes membres, à savoir :

Titulaires

Suppléants

Commune de Gundolsheim

M. Didier VIOLETTE, vice-président,
M. Jean-Pierre DALLER, délégué,

Mme Marie-Louise RITTER,
M. Dominique HUEBER,

Commune d'Osenbach

M. Léon BURCKLEN, vice-président,
Mme Renée HUEBER, déléguée,

M. André KAISER,
Mme Béatrice KAISER,

Commune de Soultzmatt-Wintzfelden

M. Jean-Paul DIRINGER, président,
 Mme Laurence HANGARTER, déléguée,
 M. Jean-Marc BICKEL, délégué,
 M. Antoine WISSELMANN, délégué,
 M. André SCHLEGEL, délégué,

M. Daniel GLASER,
 M. Pierre FLECK,
 Mme Marie-Paule DALLER,
 M. Raymond HECK,
 M. André DEBENATH.

Commune de Westhalten

M. Gérard SCHATZ, vice-président,
 M. Sébastien DIRINGER, délégué,

Mme Béatrice KEPFER
 Mme Béatrice DALLER

Le conseil de communauté s'est réuni en séance publique, à 6 reprises en 2005.

II. Compétences

La communauté de communes de la Vallée Noble est compétente dans les domaines suivants :

- aménagement de l'espace,
- développement économique,
- protection et mise en valeur de l'environnement,
- construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et scolaires,
- tourisme,
- acquisition de matériel et engins affectés à un usage intercommunal,
- création et gestion d'un service de transport en commun à caractère intercommunal.

III. Moyens

Le siège de la communauté de communes se trouve en mairie de Soultzmatt - place du Général de Gaulle - 68570 Soultzmatt - ☎ 03.89.47.00.01 - 📠 03.89.47.08.54.

Tableau des Effectifs au 31 décembre 2005

Service	Emploi	Statut	Coefficient	Nombre	ETP
Administratif	Secrétaire général	Contractuel	30,00%	1	0,30
Technique	Surveillant réseaux	Titulaire	10,00%	1	0,10
	Gardien déchetterie	Titulaire	20,00%	1	0,20
Halte garderie	Directrice	Titulaire	75,00%	1	0,75
	Educatrice	Titulaire	50,00%	1	0,50
	Educatrice	Titulaire	100,00%	1	1,00
	Auxiliaire puériculture principale	Titulaire	75,00%	1	0,75
	Auxiliaire puériculture	Titulaire	75,00%	1	0,75
	Auxiliaire puériculture	Titulaire	50,00%	1	0,50
	Agent d'animation qualifié	Titulaire	50,00%	1	0,50
	Agent technique qualifié	Titulaire	100,00%	1	1,00
	Agent technique stagiaire	Titulaire	57,00%	2	1,14
	Agent entretien 15/03 au 14/09	CES			
Total				13	7,49

La commune de Soultzmatt-Wintzfelden met également à disposition de la communauté de commune, qui lui rembourse les frais correspondants, un adjoint administratif titulaire.

La communauté de communes emploie donc (directement ou indirectement) 8,49 agents en équivalent temps-plein.

IV. Activités 2005

A. Indicateurs de services

Au titre des compétences précédemment énoncées, la communauté de communes de la Vallée Noble assure auprès des habitants les services suivants :

- distribution de l'eau potable,
- assainissement,
- collecte et traitement des ordures ménagères et matériaux valorisables,
- gestion de la déchetterie intercommunale,
- actions de promotion touristique,
- centre de loisirs sans hébergement (activités d'été),
- multi-accueil intercommunal,
- transport en commun intercommunal.

1. Eau potable et assainissement

La distribution de l'eau potable et l'assainissement sur les communes d'Osenbach, de Soultzmatt-Wintzfelden et de Westhalten ont été confiés à la Sogest, par contrat d'affermage signé le 1^{er} janvier 1992 pour une durée de 20 ans. La distribution de l'eau potable et l'assainissement sur la commune de Gundolsheim sont assurés en propre régie.

NB : les activités 2005 relatives à la distribution de l'eau potable et au service de l'assainissement sur le territoire de la communauté de communes de la Vallée Noble ont fait l'objet d'un rapport spécifique détaillé, présenté et approuvé par le conseil de communauté le 15 juin 2006.

Investissements réalisés en 2005

En 2005, la communauté de communes a réalisé les travaux suivants :

A) Communes d'Osenbach, Soultzmatt-Wintzfelden et Osenbach

- Réfection des captages 11.313,56 €uros
- étude de dissolution du plomb dans l'eau 847,96 €uros
- étude de recherche d'eau 6.697,60 €uros

▪ liaison Osenbach-Wintzfelden (travaux eau)	147.212,04 €uros
▪ liaison Osenbach-Wintzfelden (honoraires)	5.570,37 €uros
▪ zone de chalet Finkenwaeldele (assainissement).....	42.074,85 €uros
▪ zone de chalet Finkenwaeldele (eau).....	17.791,70 €uros
▪ extension réseau d'assainissement : rue du Vignoble à Osenbach, rue du Vieux-Château à Soultzmatt, rue d'Orschwihr et Saint-Blaise à Westhalten	8.756,32 €uros
▪ contrôle réseaux d'assainissement	5.448,72 €uros
▪ branchement Westhalten	1.405,59 €uros
Total Osenbach, Soultzmatt-Wintzfelden, Westhalten.....	247.118,71 €uros

B) Commune de Gundolsheim

▪ Mise en conformité station d'épuration	1.992,33 €uros
▪ remplacement pompe station de Gundolsheim.....	728,84 €uros
▪ travaux de raccordement et réparations de conduites d'eau.....	24.825,73 €uros
Total Gundolsheim.....	27.546,90 €uros

Total sur l'ensemble du territoire de la CCVN..... 274.665,61 €uros

2. Ordures ménagères, tri sélectif et gestion de la déchetterie

Une consultation a été lancée, sur la base des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics (procédure adaptée) pour les prestations de collecte, de transport et de traitement des déchets issus de l'apport volontaire.

Cette procédure s'étant révélée infructueuse, une deuxième consultation a été mise en œuvre et a permis d'attribuer le marché précité à la société Sita Alsace, qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse chiffrée à 146.544,19 €uros TTC. L'exécution de ces prestations a commencé le 1^{er} novembre 2005, pour une durée de 16 mois, soit jusqu'au 28 février 2007.

NB : les activités 2005 de collecte/traitement des ordures ménagères et des matériaux recyclables sur le territoire de la communauté de communes de la Vallée Noble font l'objet d'un rapport spécifique détaillé (annexe n° 1). Ce rapport traite également des activités de la déchetterie intercommunale.

3. Promotion touristique

Un document cartonné et une plaquette de présentation de la Vallée Noble, ainsi qu'une documentation retraçant l'historique de chaque commune sont disponibles chez l'ensemble des partenaires.

La communauté de communes gère également une aire d'accueil pour camping-cars, qui connaît un succès constant.

a) Guide des animations estivales

Le guide des animations estivales a été édité à 5.300 exemplaires. Il a été distribué dans les lieux suivants :

- Toutes les mairies de la Vallée Noble.
- Tous les foyers de la Vallée Noble
- Les mairies avoisinantes (Hattstatt, Gueberschwihr, Pfaffenheim et Rouffach).
- Les offices de tourisme de Colmar, Guebwiller, Rouffach, Mulhouse, Munster et Eguisheim.
- L'Association Départementale du Tourisme à Colmar
- Aux commerçants de la Vallée Noble (boulangerie Gwinner, boulangerie Fuchs, Boulangerie Kitzinger).
- Les viticulteurs de la Vallée Noble.
- Les lieux d'hébergement de la vallée : les chambres d'hôtes, gîtes meublés de tourisme, camping d'Osenbach, hôtels et restaurants.
- Le camping du Florival.
- L'Eco-musée d'Ungersheim.
- Le parc des ballons des Vosges à Munster

b) Communication

Un panneau « visite » est installé devant les Sources. Un panneau « expo » a été installé devant le caveau de la Vallée Noble à l'occasion des expositions de l'association « Rencontres Art & Culture ».

Le panneau électronique installé sur la place de la mairie de Soultzmatt a annoncé toutes les animations. Un dépliant, que les touristes pouvaient emporter, présentait un résumé des activités hebdomadaires à pratiquer dans la Vallée Noble.

Chaque vendredi, le programme de la semaine suivante a été transmis par e-mail à l'Alsace et par fax au Dernières Nouvelles d'Alsace.

NB : les activités de promotion estivales réalisées en 2005 font l'objet d'un rapport spécifique détaillé (annexe n° 2).

4. Centre de loisirs sans hébergement

Le centre de loisirs sans hébergement 2005 s'est déroulé du 4 au 29 juillet dans la salle polyvalente de Soultzmatt. Le thème en était « les robots, extra-terrestres et sorciers ».

Sur quatre semaines de CLSH, 125 enfants ont fréquenté le centre. L'ambiance a toujours été bonne ; enfants et parents se sont dits satisfaits du séjour.

Semaine 1 : 27 enfants inscrits (10 enfants de 3 à 6 ans et 17 enfants de 7 à 13 ans)

Semaine 2 : 29 enfants inscrits (10 enfants de 3 à 6 ans et 19 enfants de 7 à 13 ans)

Semaine 3 : 34 enfants inscrits (16 enfants de 3 à 6 ans et 18 enfants de 7 à 13 ans)

Semaine 4 : 35 enfants inscrits (10 enfants de 3 à 6 ans et 25 enfants de 7 à 13 ans)

NB : les activités 2005 du centre de loisirs sans hébergement de la communauté de communes de la Vallée Noble font l'objet d'un rapport spécifique détaillé (annexe n° 3).

4. Multi-accueil « Arc en Ciel » intercommunal

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le multi-accueil est géré en régie directe par la communauté de communes.

Le personnel est composé de 10 personnes à temps partiel ou complet et d'un contrat emploi solidarité pour une durée de 6 mois. La capacité d'accueil est de 25 enfants (20 enfants temps plein en crèche et 5 enfants en halte-garderie).

Nombre total d'enfants inscrits en 2005 : 37 en accueil permanent (9 arrivées en fin d'année en compensation des 7 départs à l'école) et 33 en accueil temporaire.

Origine	Permanent		Temporaire	
	2005	2004	2005	2004
Communauté de communes	35	33	26	10
Autres communes	2	4	7	7

Heures de garde en 2005 : 44.085 heures au total dont 39.885 heures pour l'accueil permanent (90,47%) et 4.200 heures pour l'accueil temporaire (9,53%).

Origine	Nombre heures				Part en %			
	2005		2004		2005		2004	
Soultzmatt	13.995		13.206		31,75		39,55	
Wintzfelden	8.290		6.566		18,80		19,66	
Osenbach	4.305	40.180	4.394	29.439	9,77	91,14	13,16	88,16
Westhalten	13.415		5.188		30,42		15,54	
Gundolsheim	175		85		0,40		0,25	
Autres	3.905	3.905	3.949	3.949	8,86	8,86	11,84	11,84

Taux d'occupation 2005 : 96,68%

PM : taux d'occupation =
$$\frac{\text{Nombre de jours de présence}}{(\text{Nombre de jours d'ouverture} * \text{Nombre de places})}$$

$$= \frac{5.511}{(228 * 25)}$$

$$= 96,68 \%$$

Évolution des taux d'occupation de 1992 à 2005

1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
34 %	49 %	74 %	78 %	80 %	74 %	78 %	83 %	81 %	81 %	73 %	73 %	84 %	97 %

B. Indicateurs financiers

Une synthèse du compte administratif 2005 de la communauté de commune est reprise ci-dessous :

	Budget Principal	Eau Vallée Noble	Assain. Vallée Noble	Eau Gundolsheim	Assain. Gundolsheim	OM Déchetterie	Multi accueil	Activités d'été	Total Général
Fonctionnement									
Dépenses	276.266,23	45.967,33	337.411,53	50.626,95	29.131,00	424.381,45	237.143,29	10.744,67	1.411.672,45
Recettes	482.777,88	40.661,05	358.092,86	52.363,52	37.060,31	404.545,36	237.143,29	10.744,67	1.623.388,94
Résultat de l'exercice	206.511,65	- 5.306,28	20.681,33	1.736,57	7.929,31	-19.836,09	-	-	211.716,49
Excédent reporté	29.261,17	5.834,66	-15.280,48	81 963,54	48 919,57	43.956,44	-	-	194.654,90
Déficit reporté	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Excédent de clôture	235.772,82	528,38	5.400,85	83.700,11	56.848,88	24.120,35	-	-	406.371,39
Déficit de clôture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissement									
Dépenses	77.045,60	190.256,00	204.605,27	24.869,16	2.892,42	3.200,47	2.668,66	-	505.537,58
Recettes	80.552,53	162.358,44	209.753,96	24.773,81	22.448,61	7.390,00	413,16	-	507.690,51
Résultat de l'exercice	3.506,93	-27.897,56	5.148,69	- 95,35	19.556,19	- 4.189,53	-2.255,50	-	2.152,93
Excédent reporté	-	188.286,34	-	-	-	-	-	-	188.286,34
Déficit reporté	7.232,30	-	276.166,87	42,55	375,44	4.181,54	-	-	287.998,70
Excédent de clôture		160.388,78			19.180,75	7,99	-	-	179.577,52
Déficit de clôture	3.725,37		271.018,18	137,90	-	-	2.255,50	-	277.136,95
Résultats	232.047,45	160.917,16	- 265.617,33	83.562,21	76.029,63	24.128,34	-2.255,50	-	308.811,96
Dépenses reportées	96.080,00	162.400,00	201.840,00	70.170,00	27.900,00	30.000,00	2.320,00	-	590.710,00
Recettes reportées	114.090,00	58.050,00	257.400,00	-	2.000,00	30.000,00	4.580,00	-	466.120,00
Recettes à réinscrire		58.090,00	215.170,00	-	-	-	-	-	273.260,00
Résultats	250.057,45	114.657,16	5.112,67	13.392,21	50.129,63	24.128,34	4,50	-	457.481,96
Excédent global de clôture									457.481,96

Taux de la fiscalité directe locale

Taxe	2002		2003		2004		2005	
	Taux	Base	Taux	Base	Taux	Base	Taux	Base
Taxe d'habitation	0,530%	3 703 000,00 €	0,580%	3 887 000,00 €	0,580%	4 003 000,00 €	0,580%	4 242 000,00 €
Foncier bâti	0,540%	2 778 000,00 €	0,591%	2 869 000,00 €	0,591%	3 011 000,00 €	0,591%	3 150 000,00 €
Foncier non bâti	1,370%	565 400,00 €	1,510%	573 800,00 €	1,510%	583 200,00 €	1,510%	594 200,00 €
Taxe professionnelle	0,440%	4 118 000,00 €	0,481%	4 653 000,00 €	0,481%	4 707 000,00 €	0,481%	4 667 000,00 €

Prix de l'eau (par m³)

	2002		2003		2004		2005	
	1er Sem.	2ème Sem.	1er Sem.	2ème Sem.	1er Sem.	2ème Sem.	1er Sem.	2ème Sem.
<u>Eau</u>								
Rémunération fermier	0,7224 €	0,7309 €	0,7396 €	0,7504 €	0,7634 €	0,7704 €	0,7774 €	0,7855 €
Surtaxe communautaire	0,1500 €	0,1500 €	0,1800 €	0,1800 €	0,1800 €	0,1800 €	0,1800 €	0,1800 €
Redevance prélèvement	0,0380 €	0,0380 €	0,0410 €	0,0410 €	0,0400 €	0,0400 €	0,0200 €	0,0200 €
Fonds national	0,0213 €	0,0213 €	0,0213 €	0,0213 €	0,0213 €	0,0213 €	0,0000 €	0,0000 €
Redevance pollution	0,6180 €	0,6180 €	0,5620 €	0,5620 €	0,5210 €	0,5210 €	0,5240 €	0,5240 €
Total eau HT	1,5497 €	1,5582 €	1,5439 €	1,5547 €	1,5257 €	1,5327 €	1,5014 €	1,5095 €
TVA 5,5 %	0,0852 €	0,0857 €	0,0849 €	0,0855 €	0,0839 €	0,0843 €	0,0826 €	0,0830 €
Total eau TTC	1,6349 €	1,6439 €	1,6288 €	1,6402 €	1,6096 €	1,6170 €	1,5840 €	1,5925 €
<u>Assainissement</u>								
Rémunération fermier	0,5502 €	0,5567 €	0,5644 €	0,5741 €	0,5831 €	0,5893 €	0,5959 €	0,6032 €
Surtaxe communautaire	0,6500 €	0,6500 €	0,7500 €	0,7500 €	1,0000 €	1,0000 €	1,0000 €	1,0000 €
Total assainissement HT	1,2002 €	1,2067 €	1,3144 €	1,3241 €	1,5831 €	1,5893 €	1,5959 €	1,6032 €
TVA 5,5 %	0,0660 €	0,0664 €	0,0723 €	0,0728 €	0,0871 €	0,0874 €	0,0878 €	0,0882 €
Total assainissement TTC	1,2662 €	1,2731 €	1,3867 €	1,3969 €	1,6702 €	1,6767 €	1,6837 €	1,6914 €
Total eau + assainissement HT	2,7499 €	2,7649 €	2,8583 €	2,8788 €	3,1088 €	3,1220 €	3,0973 €	3,1127 €
Total eau + assainissement TTC	2,9011 €	2,9170 €	3,0155 €	3,0371 €	3,2798 €	3,2937 €	3,2677 €	3,2839 €